



MONTREAL, 7 Juillet 1834.

BUREAU DE MEDECINE DE MONTREAL.

JE Soussigné, Président du Bureau d'Examineurs pour le District de Montréal, nommé en vertu d'un Acte de la 1^{ère}. année du règne de Sa Majesté, Chap. XXVII. intitulé "Acte pour rappeler un certain Acte, ou Ordonnance, y mentionné, qui pourvoit d'une manière plus efficace, à des réglemens concernant la Pratique de la Médecine, la Chirurgie, et la Profession d'Accoucheur," certifie que *M^r James Robitaille* après avoir subi son examen, a été trouvé capable par le dit Bureau, de pratiquer la Médecine, la Chirurgie, et l'Art Obstétrique.

De Arndt **Président.**
H. Huguel Latour **Secrétaire.**